

---

Jour de séance 40

le vendredi 19 mai 2023

9 h

Prière.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Fitch :

58, *Loi sur le recouvrement des dommages-intérêts et des coûts des soins de santé imputables aux opioïdes.*

M. K. Chiasson donne avis de motion 46 portant que, le jeudi 25 mai 2023, appuyé par M. LePage, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick a la possibilité d'être un chef de file en matière d'environnement et d'être alimenté au moyen d'une énergie propre et abordable qui sera durable pour les générations futures ;

attendu que le Nouveau-Brunswick doit continuer à réduire son empreinte carbone pour atteindre la carboneutralité en adoptant des technologies bleues, vertes et propres, en modernisant l'infrastructure et en électrifiant les transports ;

attendu que la demande du Nouveau-Brunswick en énergie propre, fiable, efficace et abordable met actuellement les ressources à rude épreuve et qu'elle continuera de croître dans l'avenir ;

attendu que le Nouveau-Brunswick possède une gamme d'infrastructures de production d'énergie à divers stades de leur cycle de vie utile, notamment la centrale hydroélectrique de Mactaquac, la centrale de Belledune d'Énergie NB et la centrale nucléaire de Point Lepreau ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a signifié une intention d'établir d'ici à 2025 une stratégie sur l'électricité propre ;

attendu que le Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement a adopté le 17 février 2023 une motion portant tenue d'audiences publiques au sujet d'une stratégie sur l'énergie propre, dont les conclusions doivent être établies par le comité d'ici au 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;

attendu que, en 2023, une stratégie énergétique globale fournirait une feuille de route pour l'optimisation de la production d'énergie, la promotion de l'efficacité énergétique et l'intégration de sources d'énergie renouvelables ;

---

attendu que le Nouveau-Brunswick a actuellement la possibilité de jouer un rôle dans l'économie de l'énergie propre ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à accélérer l'élaboration d'une stratégie énergétique globale qui tient compte de la nécessité d'une énergie de base fiable, met l'accent sur l'augmentation des sources d'énergie renouvelables et comprend les éléments clés suivants :

1. un inventaire complet de l'infrastructure de production actuelle, y compris la capacité de production actuelle et les écarts actuels et prévus en ce qui concerne la demande ;
2. la détermination et l'évaluation du potentiel de notre région en matière d'énergie renouvelable, notamment les sources d'énergie éolienne, solaire, hydroélectrique et géothermique, la biomasse et d'autres sources, y compris l'énergie nucléaire ;
3. un engagement à cesser toute autre production de combustibles fossiles, y compris ceux qui sont issus de la fracturation et du forage ;
4. un plan d'électrification du Nouveau-Brunswick, y compris le développement d'un réseau intelligent qui permettra et favorisera l'adoption d'une production d'énergie à l'échelle communautaire ;
5. le développement de partenariats avec les communautés autochtones, les parties prenantes locales et les experts de l'industrie pour garantir l'inclusivité et maximiser la collaboration ;
6. un plan visant à accroître la sensibilisation, la mobilisation et l'éducation du public par l'intermédiaire de campagnes de communication ciblées et de programmes de sensibilisation communautaire ;
7. un examen et une mise à jour de la législation actuelle relative à l'énergie aux fins de son alignement sur les objectifs de la stratégie globale, en vue d'attirer des investissements privés dans des projets d'énergie propre, de tirer parti de possibilités économiques liées à l'énergie propre et d'assurer le suivi et l'évaluation des progrès liés à la stratégie.

---

M<sup>me</sup> Landry donne avis de motion 47 portant que, le jeudi 25 mai 2023, appuyée par M. C. Chiasson, elle proposera ce qui suit :

attendu qu'il est essentiel que notre système d'éducation fournisse la meilleure éducation possible afin que les élèves acquièrent les connaissances et les aptitudes qui leur permettront de réussir dans l'avenir ;

attendu que les experts en éducation s'entendent pour dire que les décisions relatives aux changements apportés aux programmes

d'éducation et d'études devraient être fondées sur une expertise, des évaluations, des suivis et des données pédagogiques plutôt que sur des considérations politiques qui impliquent souvent des préjugés personnels et d'autres considérations inappropriées ;

attendu que la vérificatrice générale a constaté que le système d'éducation souffrait d'un manque de stabilité causée par des changements fréquents de stratégie éducative qui détournent l'attention de l'éducation des élèves ;

attendu que le défenseur des enfants et des jeunes a critiqué le gouvernement pour son ingérence politique quant à la Politique 713 ;

attendu qu'un ancien sous-ministre de l'Éducation s'est fait l'écho des préoccupations exprimées par la vérificatrice générale, a souligné que 37 changements majeurs avaient été apportés à notre système d'éducation au cours des 35 dernières années et a exprimé une opinion selon laquelle les changements en éducation devraient être bien pensés, étudiés, planifiés et correctement mis en oeuvre au lieu de découler de motivations politiques ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre en oeuvre des mesures de protection appropriées qui empêcheraient le gouvernement actuel et ses successeurs de prendre des décisions fondées sur des considérations politiques plutôt que sur des preuves et de l'expertise.

---

Il est unanimement convenu de revenir à la présentation de pétitions.

---

M. LePage (Restigouche-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition à l'appui de l'interdiction de l'épandage de glyphosate dans la gestion des forêts de la Couronne. (Pétition 13.)

---

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le mardi 6 juin 2023, la deuxième lecture du projet de loi 58 sera appelée.

---

L'hon. M. G. Savoie annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 37, 55 et 46 soit appelée.

---

La séance, suspendue à 10 h 24, reprend à 10 h 28.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 37, *Loi concernant la Loi sur les langues officielles*, il s'élève un débat.

---

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 37 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 37, *Loi concernant la Loi sur les langues officielles*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 55, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 55 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 55, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 46, *Loi sur l'éducation*, il s'élève un débat.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

---

La séance est levée à 14 h.